Nations Unies S/2006/560

# Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juillet 2006
Français
Original : anglais

## Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**(Pour la période allant du 21 janvier 2006 au 18 juillet 2006)**

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1655 (2006) du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2006, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois s'achevant le 31 juillet 2006. Il traite des faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport en date du 18 janvier 2006 (S/2006/26).

## II. La situation dans la zone d'opérations

2. La situation dans la zone d'opérations de la FINUL est restée tendue et volatile, bien que généralement calme au cours de la plus grande partie de la période considérée. Elle s'est transformée du tout au tout le 12 juillet, date du début des hostilités actuelles qui ont plongé la région dans le plus grave conflit qu'elle ait connu depuis des décennies.

3. La crise a débuté lorsque, vers 9 heures du matin heure locale, le Hezbollah a lancé plusieurs roquettes depuis le territoire libanais par-dessus la ligne de retrait (Ligne bleue), vers des positions des Forces de défense israéliennes (FDI) près de la côte et dans la région de la ville israélienne de Zarit. Parallèlement, des combattants du Hezbollah ont franchi la Ligne bleue, pénétré en Israël et attaqué une patrouille des FDI. Ils ont capturé deux soldats des FDI, en ont tué trois et blessés deux autres. Les soldats faits prisonniers ont été ramenés au Liban. Suite à cette attaque, un échange de tirs nourri a eu lieu par-delà la Ligne bleue entre le Hezbollah et les FDI. Cet affrontement s'est déroulé tout au long de la Ligne bleue, mais a été particulièrement marqué dans les régions situées à l'ouest de Bint Jbaïl et dans la région des fermes de Chebaa. Le Hezbollah a pris pour cible des positions des FDI et des villes israéliennes au sud de la Ligne bleue et Israël a riposté par des attaques terrestres, aériennes et maritimes. Outre les frappes aériennes contre des positions du Hezbollah, les FDI ont pris pour cible de nombreuses routes et de nombreux ponts situés dans le sud du Liban, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone

d'opérations de la FINUL. Elles ont déclaré que ces attaques avaient pour objectif d'empêcher le Hezbollah de déplacer les soldats qui avaient été enlevés. Au moins un char et une section des FDI ont pénétré au Liban dans la région d'où était partie l'attaque du Hezbollah afin d'essayer de délivrer les soldats capturés. L'explosion d'une charge sous le char a provoqué la mort de quatre autres soldats des FDI. Un huitième soldat aurait été tué lors des combats qui s'en sont suivis pour essayer de récupérer les quatre corps. Ce soir-là, les FDI ont indiqué à la FINUL qu'elles ouvriraient le feu sur toute personne, y compris le personnel de l'ONU, qui s'approcherait de la Ligne bleue.

4. Dans l'après-midi du 12 juillet, heure locale, le Gouvernement libanais a demandé à la FINUL d'intervenir pour obtenir un cessez-le-feu. Israël a répondu qu'il n'y aurait pas de cessez-le-feu tant que les deux soldats capturés n'auront pas été libérés.

5. Les hostilités à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone d'opérations de la FINUL se sont poursuivies sans interruption depuis le 12 juillet. Israël continue de mener de vastes opérations de frappe aérienne contre des infrastructures et des cibles stratégiques dans tout le Liban, y compris contre l'aéroport international de Beyrouth, qui est désormais fermé, le port et divers quartiers de Beyrouth ainsi que des villes situées plus au nord le long de la côte et dans la vallée de la Bekaa. La route Beyrouth-Damas et d'autres routes reliant le Liban à la Syrie ont également été bombardées. De nombreux dépôts de carburant et stations-service ont été détruits. Dans la zone d'opérations de la FINUL, les bombardements des FDI ont endommagé ou détruit des positions du Hezbollah en plus de la plupart des routes et ponts, gênant fortement tout déplacement dans le sud du pays. Au début du conflit, les avions israéliens ont également largué dans tout le pays des tracts afin d'inviter la population à éviter les zones où le Hezbollah était présent.

6. Les roquettes lancées par le Hezbollah ont frappé de nombreuses communautés du nord d'Israël et ont même atteint les villes de Haïfa et de Tiberiade, situées à environ 35 kilomètres au sud de la Ligne bleue, faisant des victimes parmi la population civile et endommageant des bâtiments. Une corvette israélienne qui patrouillait au large de la côte libanaise a été touchée par un missile le 14 juillet et gravement endommagée. Le corps d'un marin israélien a été retrouvé et trois autres marins sont toujours portés disparus. Les pertes israéliennes s'élèveraient à 12 soldats des FDI et 13 civils.

7. Au matin du 15 juillet, les FDI ont annoncé par haut-parleurs aux résidents d'Ayta ash Shab et de Marwahine qu'ils devaient abandonner leur village. La FINUL a alors observé un vaste mouvement de population qui quittait le village d'Ayta ash Shab. Toutefois, de nombreux habitants du village de Marwahine se sont approchés à pied du « poste d'observation Hin » de l'ONU et de la position 1-21 de l'ONU afin de demander à s'abriter et à recevoir une assistance humanitaire. La FINUL leur a expliqué qu'elle n'était pas en mesure de fournir une assistance humanitaire et demandé de rentrer chez eux, où ils seraient plus en sécurité. Au cours de la soirée et de la nuit, deux véhicules blindés de transport de troupes de la FINUL ont été stationnés dans le village de Marwahine pour assurer la protection des habitants.

8. Lors d'un incident distinct survenu au cours de la même journée, 18 civils libanais, dont des femmes et des enfants, ont été tués sur la route entre les villages de Al-Bayyadah et Shama alors qu'ils fuyaient le village de Marwahine à bord de

deux véhicules. Contrairement à ce qu'ont rapporté les médias, il ne s'agissait pas des civils qui s'étaient rendus auprès de la FINUL pour s'abriter. Des éléments de la FINUL ont pris l'initiative de récupérer les corps de ces civils et ont essuyé des tirs à cette occasion. L'un d'entre eux a été blessé à l'œil par un morceau de verre lancé par un manifestant au cours de cette mission. Suite à une demande du Gouvernement libanais, le lendemain la FINUL a évacué 283 habitants du village de Marwahine vers Tyr. Lors de cette évacuation, le convoi a été l'objet de tirs, mais il n'y a eu aucune victime.

9. Toujours le 15 juillet, les FDI ont informé la FINUL qu'Israël établirait une « zone spéciale de sécurité » entre 21 villages le long de la Ligne bleue et la barrière technique israélienne, ajoutant qu'elles ouvriraient le feu sur tout véhicule pénétrant dans la zone. Cette zone de sécurité se trouverait directement dans la zone d'opérations de la FINUL, ce qui rendrait impossible la fourniture d'un appui à de nombreuses positions de la FINUL (ou, si nécessaire, leur évacuation). La création de cette zone empêcherait par ailleurs la FINUL de s'acquitter de son mandat. J'ai fait part au Premier Ministre israélien des préoccupations de l'ONU à ce sujet et du fait qu'il était essentiel que la FINUL soit en mesure de retrouver immédiatement une totale liberté de mouvement dans sa zone d'opérations.

10. Les frappes aériennes répétées des FDI ont également touché la ville de Tyr et les zones d'habitation où vivent environ 150 membres du personnel des Nations Unies et leurs familles. En dépit des demandes répétées du commandant de la Force, le général Alain Pellegrini, et du quartier général de l'ONU, la poche de Tyr a continué d'être bombardée. Le 17 juillet, un bâtiment dans lequel habitait un membre de la FINUL recruté au plan international et sa famille a été touché et s'est effondré. On ne sait toujours pas ce qu'il est advenu du membre de la FINUL et de son conjoint. La FINUL a dû interrompre ses recherches, les routes par lesquelles le matériel lourd du bataillon du génie de la Force basé près d'Al-Hinniyah aurait dû être acheminé étant trop endommagées. Depuis, le personnel des Nations Unies et les membres de leur famille ont été regroupés dans la « maison de repos » de l'ONU à Tyr. La phase de sécurité 3, qui prévoit l'évacuation du personnel non essentiel et de leur famille, ayant été déclarée, des préparatifs sont en cours pour le transfert des membres des familles du personnel de la FINUL et du personnel non essentiel de Tyr.

11. Les FDI ont mené des incursions limitées et temporaires en territoire libanais avec des bulldozers et des chars près de Rosh HaNiqra et de Ghajar afin de détruire des positions du Hezbollah. Elles ont également posé des blocs de béton dans la partie nord du village de Ghajar où, selon des rapports, elles opéreraient.

12. D'après des sources du Gouvernement libanais, les tirs d'artillerie et les frappes aériennes auraient provoqué la mort de plus de 250 civils libanais et un nombre beaucoup plus important encore de blessés. Le nombre de combattants du Hezbollah tués et blessés n'est pas connu.

13. D'après la FINUL, environ 50 % de la population a abandonné les villages du sud. La mission coordonne étroitement son activité avec les autorités libanaises afin de répondre aux besoins humanitaires de la population toujours présente dans les villages. À cet effet, la FINUL et les autorités libanaises ont créé un centre commun de coordination avec deux antennes, l'une à Tyr à l'ouest et une autre à Marjayoune à l'est. La plupart des demandes reçues par le centre concernent l'escorte de civils qui quittent leurs villages, ainsi que le transport des blessés et des morts. Les

hostilités en cours et la destruction des routes limitent très fortement la liberté de mouvement de la Mission et sa capacité à répondre à ces demandes.

14. La FINUL a demandé aux FDI de l'autoriser à patrouiller au cours de certaines périodes le long de la Ligne bleue et de permettre le passage des convois logistiques chargés de réapprovisionner ses positions. Si deux convois ont effectivement pu passer, les FDI n'ont pas autorisé les patrouilles le long de la Ligne bleue.

15. Trois positions de la FINUL (1-21 près de Marwahine, 6-44 près d'At-Tiri, et 8-33 près de Hula) ont été touchées par les tirs des FDI. Le 17 juillet, un obus fumigène a traversé le toit d'un bâtiment d'habitation préfabriqué de la position 1-21. L'obus n'a pas explosé mais a endommagé le toit et le bâtiment sans faire toutefois de victimes. Le 16 juillet, deux obus d'artillerie tirés par les FDI ont explosé à l'intérieur de la position 6-44, endommageant fortement les quartiers d'habitations préfabriqués et deux conteneurs. Au moment où ces obus sont tombés, les soldats de la FINUL se trouvaient dans des abris et n'ont subi aucune perte. Le même jour, la position 8-33 a été touchée par deux obus tirés par des chars. Un soldat a été gravement blessé par des éclats et a été évacué au quartier général du bataillon indien pour y être immédiatement soigné. Son état est stable. En outre, la FINUL a déclaré plus de 48 cas de tirs près de ses positions.

16. Avant le début des hostilités le long de la Ligne bleue le 12 juillet, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL a été, durant la plus grande partie de la période considérée, tendue et volatile mais généralement calme. Le cessez-le-feu a été rompu et de violents échanges de tirs se sont produits au début de février et à la fin de mai. Un civil libanais et un membre du Hezbollah auraient été tués, et trois soldats israéliens, trois civils libanais et plusieurs membres du Hezbollah ont été blessés lors de ces combats. La tension le long de la Ligne bleue était grande, et les Forces de défense israéliennes ont été en état d'alerte élevée au cours des mois de mars, mai, juin et juillet. Les violations de l'espace aérien par Israël ont diminué au cours de la première moitié de la période considérée, mais se sont à nouveau intensifiées au cours de la seconde moitié de mai. Pour ce qui est des violations terrestres de la Ligne bleue, elles ont été principalement le fait de bergers libanais, et se sont produites presque quotidiennement.

17. Le 1er février, les FDI ont ouvert le feu et tiré un jeune berger libanais se trouvant en territoire libanais dans la zone générale des fermes de Chebaa. Elles ont déclaré que le berger était armé et qu'il avait déjà franchi la Ligne bleue à deux reprises au cours de la même journée. L'enquête menée par la FINUL n'a rien révélé qui pourrait suggérer que le berger ait eu des intentions hostiles, ou qu'il avait utilisé son arme. Cet incident montre clairement que les FDI doivent agir avec la plus grande réserve et respecter pleinement la Ligne bleue. Il montre également que le Gouvernement libanais doit s'efforcer plus activement d'empêcher les violations terrestres de la Ligne bleue, y compris dans la région des fermes de Chebaa.

18. Le 3 février, le Hezbollah a tiré des roquettes contre un certain nombre de positions des FDI dans la région des fermes de Chebaa, blessant un soldat. Cette attaque aurait été menée en représailles du décès du berger deux jours plus tôt. Les FDI y ont répondu par des frappes aériennes, des tirs d'artillerie et de mortiers et des tirs de char d'assaut contre des positions du Hezbollah dans la région d'où les roquettes avaient été tirées. Le Hezbollah a répondu à son tour à ces attaques par de nouveaux tirs de roquettes et mortiers. Un des obus tirés par les FDI est tombé à proximité d'une position de la FINUL près de Kafr Chouba. Les frappes aériennes

ont fait un blessé parmi la population civile libanaise. Au bout d'une heure et demie d'échanges de tirs, la FINUL est parvenue à obtenir un cessez-le-feu grâce à ses contacts avec les parties.

19. Une grave violation du cessez-le-feu s'est produite en début de matinée le 28 mai : des éléments armés non encore identifiés ont lancé au moins huit roquettes depuis la zone d'Aynata en direction d'Israël par-delà la Ligne bleue. Trois de ces roquettes ont touché une position des FDI sur le mont Néron, en Haute Galilée, à environ huit kilomètres de la Ligne bleue, provoquant des dégâts matériels et blessant légèrement un soldat. Le Hezbollah a nié être à l'origine de cette attaque. Celle-ci a été dans un premier temps revendiquée par le Jihad islamique palestinien, qui l'aurait lancée pour venger la mort d'un de ses dirigeants au Liban et de son frère, tués dans l'explosion d'une voiture à Saïda le 26 mai. Le Jihad islamique palestinien est par la suite revenu sur sa déclaration. Les autorités libanaises ont officiellement pris position et dénoncé les attaques lancées à partir de leur territoire. Dans une lettre datée du 1er juin 2006, elles m'ont informé que le Commandement de l'armée libanaise mènerait, en coopération avec la FINUL, toutes les enquêtes nécessaires afin d'identifier les auteurs des tirs de missiles et de mettre fin à ces tirs. Le Gouvernement libanais a par la suite déclaré qu'Israël avait participé à l'attaque à Saïda, ce qu'Israël a nié.

20. Plus tard dans la matinée du 28 mai, les FDI ont répondu par des frappes aériennes contre des installations militaires du Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général à Naameh, à 15 kilomètres au sud de Beyrouth, ainsi que dans la région du Sultan Yacoub et dans la vallée de la Bekaa. Un membre du FPLP-CG aurait été tué et huit autres ont été blessés.

21. Dans l'après-midi du même jour, des éléments armés non identifiés ont ouvert le feu avec des armes légères à partir de la région générale de Hula, du côté libanais, sur le village de Manara, du côté israélien, et auraient gravement blessé un soldat des FDI. Ces attaques n'ont pas été revendiquées, et le Hezbollah a nié toute participation. Cet incident a déclenché de violents échanges de tirs dans différentes régions le long de la Ligne bleue, depuis la côte jusqu'aux fermes de Chebaa à l'est. Les FDI ont répondu en lançant un nombre important de frappes aériennes ainsi que par des tirs d'artillerie, de mortiers et de chars, qui ont provoqué de très nombreux dégâts à un certain nombre de positions du Hezbollah. Un membre du Hezbollah a été tué et plusieurs autres blessés. Deux civils libanais ont également été blessés et plusieurs maisons de civils ont été endommagées. Le Hezbollah a riposté par des tirs de roquettes, de mortiers et d'armes légères. Au cours de cet incident, la FINUL a été en contact étroit avec les parties pour obtenir un cessez-le-feu et prévenir toute escalade de la violence. Après environ deux heures de violents combats, la FINUL et mes hauts représentants dans la région ont obtenu un arrêt des hostilités.

22. Au cours de cet affrontement, la FINUL a constaté que plusieurs tirs des FDI étaient tombés à proximité de ses positions 8-32, 8-32A, et 833 dans la région de Hula, de la position 1-31 à proximité de Alma ash Shab, ainsi que de la base de Hin de la patrouille du Groupe d'observateurs du Liban. La position 8-32 a été sensiblement endommagée par un feu de broussailles provoqué par les tirs des FDI. La FINUL a également enregistré un certain nombre de tirs d'armes légères par des membres du Hezbollah à proximité des mêmes positions. Ces incidents sont profondément préoccupants parce qu'ils mettent en danger les vies des personnels et

les biens des Nations Unies. La FINUL a énergiquement protesté auprès des deux parties.

23. La persistance des incursions aériennes provocatrices dans l'espace aérien libanais, qui s'enfoncent parfois profondément en territoire libanais et provoquent des bang soniques au-dessus de zones habitées, reste très préoccupante. Ces incursions se déroulaient de la manière décrite dans mes précédents rapports, à savoir que les avions survolaient parfois la mer avant de pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL pour éviter toute observation directe et vérification de la part de la FINUL. Elles violent la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, aggravent les tensions et mettent à mal le calme fragile qui règne le long de la Ligne bleue. Une réduction de ces incursions en avril a contribué à un calme relatif le long de cette ligne, mais cette tendance s'est inversée en mai.

24. Au cours de la période considérée, les batteries antiaériennes du Hezbollah n'ont pas tiré par-delà la Ligne bleue.

25. La FINUL a constaté plusieurs violations de la Ligne bleue par voie terrestre, essentiellement par des bergers. Ces violations sont désormais pratiquement quotidiennes et souvent commises par les mêmes bergers. Le 1er février, les FDI ont tué un berger libanais. La FINUL avait exhorté les autorités libanaises à prendre des mesures concrètes pour prévenir ces violations, notamment par les bergers dans la région des fermes de Chebaa. Dans l'intervalle, la FINUL et les patrouilles du Groupe d'observateurs du Liban ont mis en garde la population locale contre les risques associés au franchissement de la Ligne bleue.

26. Des manifestations se sont produites régulièrement du côté libanais de la Ligne bleue près des points chauds signalés dans mes précédents rapports, à savoir la colline Sheikh Abbad Hill à l'est de Hula et la porte de Fatima à l'ouest de Metulla. Les manifestants ont à l'occasion jeté des pierres et d'autres projectiles sur des positions des FDI. Ces incidents ont suscité la crainte des membres des FDI, mais n'ont pas connu d'escalade.

27. Le Gouvernement libanais a continué d'exercer un contrôle et une autorité limités, en particulier dans les zones proches de la Ligne bleue. L'Armée libanaise a maintenu une présence dans certaines des régions évacuées par Israël en mai 2000, mais à distance de la Ligne bleue. Les Forces de sécurité conjointes, composées de l'Armée et des forces de sécurité interne, ont continué d'effectuer des patrouilles et de maintenir plusieurs points de contrôle dans la zone d'opérations de la FINUL. Leur présence et leurs activités ont été plus visibles au cours des périodes pendant lesquelles les tensions se sont intensifiées. À la demande de la FINUL, les Forces de sécurité conjointes sont intervenues à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre lors de manifestations et éviter des incidents. Elles ne sont toutefois pas intervenues sur certains points sensibles le long de la Ligne bleue, comme par exemple dans le secteur de Ghajar. La FINUL a continué de maintenir des éléments fixes le long de la partie nord de Ghajar. Les équipes de déminage de l'Armée sont intervenues dans un certain nombre de zones le long de la Ligne bleue alors que des équipes du génie ont clôturé les champs de mines le long de la Ligne dans la zone de Ghajar et au sud-ouest de Hula.

28. La Ligne bleue et les zones proches sont restées pour l'essentiel pour le contrôle du Hezbollah. Au cours de la période considérée, celui-ci a maintenu et

renforcé sa présence dans le secteur au moyen de postes d'observation permanents, de points de contrôle temporaires et de patrouilles. Il a poursuivi les importants travaux de construction engagés pour consolider et agrandir certaines de ses positions fixes, installer de nouveaux équipements techniques, tels que des caméras, établir de nouvelles positions à proximité de la Ligne bleue et construire de nouvelles voies d'accès. Ces activités ont renforcé l'aspect stratégique et la structure du déploiement du Hezbollah le long de la Ligne bleue. Certaines de ces positions restent proches de celles de l'ONU, en particulier dans la zone de Hula, ce qui pose un risque significatif pour la sécurité du personnel et les matériels des Nations Unies, comme on a pu le constater lors des échanges de tirs nourris du 28 mai. Dans des lettres datées du 23 mars, du 27 juin et du 5 juillet 2006 adressées au Ministre des affaires étrangères, le commandant de la Force, le général Pellegrini, a fait part de sa profonde préoccupation au sujet des travaux de construction engagés par le Hezbollah à proximité des positions des Nations Unies, et a prié le Gouvernement libanais de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. Toutefois, celle-ci n'a pas changé en dépit des objections répétées adressées par la FINUL aux autorités libanaises. La FINUL a observé la reconstruction des positions du Hezbollah endommagées ou détruites lors des échanges de tirs du 28 mai.

29. La FINUL s'est heurtée à un plus grand nombre d'interdictions d'accès temporaires de la part du Hezbollah à différentes zones le long de la Ligne bleue. À une occasion, le Hezbollah a fouillé un véhicule de la FINUL et saisi temporairement du matériel des Nations Unies. En règle générale, la Force a été en mesure de retrouver et d'exercer rapidement sa liberté de mouvement, dans certains cas avec l'aide des autorités libanaises.

30. Le général Pellegrini, ainsi que mon Représentant personnel pour le Liban, Geir Pedersen, ont eu périodiquement des entretiens avec les plus hauts responsables politiques militaires libanais au sujet du renforcement de l'autorité du Gouvernement, et notamment du déploiement des forces armées dans le sud, des activités et de la présence des Forces de sécurité conjointes ainsi que de la création d'une cellule de planification conjointe comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1655 (2006). Ainsi que l'a déclaré le Premier Ministre libanais, Fouad Siniora, au Conseil le 21 avril, le Gouvernement libanais reconnaît l'obligation naturelle de l'État à être le seul habilité à assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens et résidents, ainsi que le droit de l'État d'exercer un monopole sur les armes et sa pleine autorité dans tout le pays. Le Gouvernement considère que, compte tenu des questions actuellement examinées dans le cadre du dialogue national et notamment la question d'une stratégie de défense libanaise et celle des fermes de Chebaa, le respect de ces droits et obligations constituera un défi majeur à relever au cours de la période à venir.

31. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, l'installation du Bureau de liaison de l'Armée libanaise au siège de la FINUL à Naqoura et la nomination, auprès de chacun des deux bataillons de la Force, d'un officier de liaison à titre permanent a permis de renforcer les liens entre la FINUL et l'Armée libanaise. Le commandement de l'Armée libanaise a confié au Bureau de liaison des tâches précises en matière opérationnelle, administrative et humanitaire. L'officier de liaison libanais accompagne parfois les patrouilles de la FINUL et a participé à ses enquêtes au sujet de certains incidents opérationnels et de sécurité.

32. Le Gouvernement a également répondu favorablement à la proposition de la FINUL d'installer dans le port de Naqoura une position permanente dotée d'un effectif de 100 hommes. Les préparatifs étaient sur le point de commencer lorsque les hostilités actuelles se sont déclenchées.

33. Dans une lettre datée du 31 mai 2006, adressée au Premier Ministre, le général Pellegrini a avancé un certain nombre d'idées concernant le formation de la cellule de planification conjointe. Il a suggéré que cette cellule soit composée de représentants des Forces armées libanaises, des ministères concernés et de la FINUL. Elle aurait pour mandat d'élaborer un plan détaillé pour le renforcement de la sécurité et de l'autorité de l'État dans le sud, le déploiement des forces armées et le renforcement de la coopération et de la coordination sur le terrain entre la FINUL et les Forces armées libanaises. Les consultations concernant la création de cette cellule conjointe étaient en cours lorsque les hostilités actuelles ont éclaté.

34. La FINUL continue d'apporter une assistance à la population civile : soins médicaux et dentaires, projets d'approvisionnement en eau, fournitures et services pour les écoles et les orphelinats, et aide sociale pour les personnes dans le besoin. Des soins vétérinaires ont également été dispensés. Cette assistance est financée en grande partie par les pays qui fournissent des contingents. Sur le plan humanitaire, la FINUL a coopéré étroitement avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, les ambassades et les autres organisations et institutions présentes au Liban.

35. La présence de nombreux champs de mines dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment le long de la Ligne bleue, reste une source de danger et de profonde préoccupation. Au cours de la période considérée, la FINUL a déminé environ 8 100 mètres carrés de terrain, effectué des repérages le long des routes, continué de signaler les champs de mines et de les entourer de clôtures et détruit 586 mines et obus non explosés. Par le passé, les FDI avaient fourni de nombreux renseignements sur les champs de mines existant dans la région, mais on ne dispose toujours pas d'information au sujet de certaines zones proches de la Ligne bleue.

# IV. Questions d'organisation

36. Jusqu'au déclenchement de la crise actuelle, la FINUL a continué de faire respecter le cessez-le-feu dans sa zone d'opérations au moyen de patrouilles terrestres et aériennes, d'observation à partir de positions fixes et par des contacts étroits avec les parties, dans ce dernier cas en vue de remédier aux violations, de régler les incidents et de prévenir toute escalade. Elle a concentré ses opérations le long de la Ligne bleue, tout en maintenant un petit nombre de positions arrières. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), agissant par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs du Liban, l'a aidé à s'acquitter de son mandat. Depuis le début des hostilités, le 12 juillet, le personnel militaire de la FINUL est confiné sur ses positions et a dû se réfugier dans des abris au moment des combats les plus violents. De ce fait, la FINUL a dû limiter sensiblement ses opérations et n'a pas été en mesure d'effectuer ses patrouilles aériennes et terrestres périodiques.

37. Au 30 juin 2006, la FINUL comptait 1 990 militaires des pays ci-après : Chine (187), France (209), Ghana (648), Inde (673), Irlande (5), Italie (53), Pologne (214) et Ukraine (1). Elle était aidée dans sa tâche par 51 observateurs militaires de

l'ONUST. Une carte montrant le déploiement actuel de la FINUL est jointe. Depuis le 16 avril, le contingent ukrainien du génie et du déminage a été remplacé par un contingent chinois. De plus, la FINUL employait 408 agents civils, dont 102 étaient recrutés sur le plan international et 306 localement. Le général Pellegrini était toujours le commandant de la Force et M. Pedersen était toujours mon Représentant personnel pour le Liban.

38. Depuis la création de la FINUL, 246 membres de la Force ont perdu la vie, 79 lors d'échanges de tirs ou d'explosions de bombes, 105 à la suite d'accidents, et 62 décès étant liés à d'autres causes. Au total, 345 membres de la Force ont été blessés lors d'échanges de tirs ou de l'explosion de mines.

## IV. Aspects financiers

39. Dans sa résolution 60/278 du 30 juin 2006, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 93,5 millions de dollars, équivalant à un montant mensuel de dépenses de 7,8 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1er juillet 2006 et le 30 juin 2007. Si le Conseil décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 juillet 2006, ainsi que je le recommande au paragraphe 37 ci-dessous, le coût du fonctionnement de la Force sera limité au montant approuvé par l'Assemblée.

40. Au 30 avril 2006, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL s'élevait à 71 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette même date s'élevait à 1 639,9 millions de dollars. Au 31 mai 2006, les montants dus aux pays ayant fourni des contingents s'élevaient au total à 4,7 millions de dollars. Pour la période arrivant à terme le 30 avril 2006 et le 31 mars 2006, le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué selon le système des versements trimestriels.

## V. Observations

41. Les hostilités entre le Hezbollah et Israël ont changé du tout au tout le contexte dans lequel la FINUL opère. Dans le climat actuel, les conditions nécessaires pour que les Nations Unies puissent assurer le maintien de la paix n'existent plus. Comment la Force peut-elle s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 425 (1978) alors qu'elle n'est même pas en mesure d'accomplir des tâches aussi élémentaires que le réapprovisionnement de ses positions ou la recherche et le sauvetage de son personnel?

42. Depuis que, en janvier 2001, je déclarais dans mon rapport (S/2001/66) que la FINUL avait mené à bien deux des parties de son mandat (en confirmant le retrait des forces israéliennes et en aidant, dans la mesure de ses moyens, les autorités libanaises à mesure qu'elles revenaient dans le secteur qu'Israël avait évacué), le Conseil de sécurité, au fil de ses résolutions, a appuyé les efforts que la FINUL continuait de faire pour maintenir le cessez-le-feu le long de la ligne de retrait au moyen de patrouilles et d'activités d'observation à partir de positions fixes et de

contacts étroits avec les parties en vue de mettre fin aux violations et d'éviter que les incidents ne dégénèrent. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la FINUL apporte traditionnellement une assistance humanitaire à la population locale dans sa zone d'opérations – ce que la situation actuelle ne permet pratiquement plus, bien que son personnel facilite les convois humanitaires quand et là où il le peut, en prenant souvent de grands risques. Malheureusement, dans les circonstances actuelles où des tirs incessants se produisent le long de la Ligne bleue, où les routes, les ponts et d'autres éléments critiques de l'infrastructure dans sa zone d'opérations ont été détruits et où la liberté de circulation est constamment compromise, la FINUL ne peut reprendre ses opérations dans de bonnes conditions. Les hostilités doivent cesser pour qu'elle puisse ce faire.

43. Cela étant, comme le mandat de la FINUL expire le 31 juillet, j'ai reçu une lettre datée du 7 juillet 2006 (S/2006/496) de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies me transmettant la demande de son gouvernement de voir le Conseil de sécurité proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois. Aujourd'hui, puisque le retour au *statu quo ante* semble impossible et pour que le Conseil ait le temps d'envisager toutes les options possibles concernant les arrangements à venir au Sud-Liban, je recommande plutôt au Conseil de proroger ce mandat d'un mois.

44. Quelles que soient les décisions prises à l'avenir par le Conseil, je me dois d'appeler l'attention sur le grave déficit de financement de la Force. Actuellement, le solde non acquitté des contributions mises en recouvrement s'élève à 71 millions de dollars. Il s'agit de la somme due aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. J'en appelle à tous les États Membres pour qu'il versent rapidement et intégralement leur quote-part et règlent tous les arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour leur compréhension et leur patience, dans des circonstances difficiles.

45. Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Alvaro De Soto, à mon Représentant spécial pour le Liban, Geir Pedersen, et au général de division Clive Lilley, commandant de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), et à rendre hommage au général Pellegrini et au personnel, hommes et femmes, de la FINUL et du Groupe d'observateurs du Liban pour le courage avec lequel ils s'acquittent de leurs tâches difficiles et dangereuses, compte tenu notamment des hostilités actuelles. Leur discipline et leur comportement exemplaire leur font honneur et cet honneur rejaillit sur leur pays et sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Mes pensées vont vers les proches du membre de la FINUL et de son épouse dont on est toujours sans nouvelles depuis les événements du 17 juillet à Tyr. Je tiens à les assurer que l'Organisation des Nations Unies fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer de leur sort.

# Carte